

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 23 janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/01/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Thomas MICHONNEAU.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N°2025-007 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'OGEC

Le conseil municipal décide d'allouer à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C) de l'école privée mixte de Sainte Anne de Largeasse, une subvention exceptionnelle de 1.000 € (mille euros) afin d'aider la classe des maternelles.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Thomas MICHONNEAU

LARGEASSE, le 23 janvier 2025
Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

